

Diffusion des programmes radiophoniques sur l'internet

La Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI) a annoncé début septembre que les radios et télévisions désireuses de diffuser en direct leurs programmes sur l'internet pourront désormais s'acquitter des droits d'auteurs par un accord unique valable dans 24 pays. Alors qu'une radio diffusant ses programmes sur l'internet devait acquitter ses droits pays par pays, elle pourra désormais le faire avec une seule licence couvrant les pays signataires, pendant une période initiale fixée jusqu'au 31 mai 2002. La France ne figure pas parmi ces 24 pays.